

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PROGRAMME D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

POUR L'ASSURANCE D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

Téléphone : 204 945-6916
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6916
courriel : bef.admin@gov.mb.ca

Les inscriptions au Programme d'alternance travail-études DOIVENT être soumises AVANT le début du placement en milieu de travail afin de bénéficier de l'assurance d'indemnisation des travailleurs.

DATE DIVISION SCOLAIRE

NOM DE L'ÉCOLE CODE DE L'ÉCOLE

[Guide des matières enseignées \(Cliquez pour ouvrir\)](#)

Nom du programme Français Immersion française Anglais Études technologiques au secondaire

Titre du cours Niveau de cours Code du cours

Durée approximative du
stage chez l'employeur

Date de début de stage

Date de fin de stage

Enseignant coordonnateur

Téléphone

Signature enseignant coordonnateur

Courriel

Signature de la direction

Courriel

NOM DE L'ÉLÈVE	PRÉNOM DE L'ÉLÈVE	NUMÉRO D'ÉLÈVE attribué par Éducation et Formation Manitoba

REMARQUE : Afin que les élèves soient admissibles à l'assurance d'indemnisation des travailleurs, tous les renseignements fournis doivent être exacts.

Ces formulaires sont également disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/ate/index.html>

En page 2 de ce formulaire d'inscription, vous pouvez entrer tous les noms des élèves qui participeront à cette expérience d'apprentissage en milieu de travail et leur numéro de l'élève attribué par Éducation et Formation Manitoba. Vous pouvez aussi laisser la page 2 blanche et fournir une liste des élèves et de leur numéro en pièce jointe à votre courriel.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PROGRAMME D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES



POUR L'ASSURANCE D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

Téléphone : 204 945-6916
 Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6916
 courriel : bef.admin@gov.mb.ca

NOM DE L'ÉLÈVE	PRÉNOM DE L'ÉLÈVE	NUMÉRO D'ÉLÈVE attribué par Éducation et Formation Manitoba

REMARQUE : Afin que les élèves soient admissibles à l'assurance d'indemnisation des travailleurs, tous les renseignements fournis doivent être exacts.